



LEGISLATURE 2016-2021

COMMUNE D'URSINS

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017

Présidence de Monsieur Yves Tacheron, Président

37 membres assermentés : 26 présents
6 excusés
5 absents

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2017
3. Assermentation de nouveaux membres
4. Préavis municipal n°10/2017 concernant le traitement de la Municipalité
5. Préavis municipal n°11/2017 concernant le budget 2018 de l'Entente intercommunale pour la Station Epuration
6. Préavis municipal n°12/2017 concernant le budget 2018
7. Communications de la municipalité
8. Interventions individuelles

Le Président ouvre la séance. Il se réjouit du bon fonctionnement de l'envoi des convocations par voie électronique et espère que personne n'a rencontré de difficultés pour ouvrir et imprimer les documents (contrairement à son père, M. Rémy Tacheron, qui n'a pas pu imprimer certains documents).

Le Président soumet l'ordre du jour à l'Assemblée qui l'accepte tel qu'il est présenté.

1. APPEL

La secrétaire procède à l'appel.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des personnes qui n'ont pas été appelées et qui souhaitent être assermentées.

Personne ne se manifeste.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2017 a été annexé à la convocation, il n'en est donc pas fait lecture.

M. Georges Burdet avait demandé à la Municipalité pourquoi il n'y avait aucune mention de l'Association intercommunale de l'amenée d'eau de la Menthue dans le nouveau Règlement communal sur la distribution de l'eau.

M. Henri Wiser, Syndic, explique qu'il a posé cette question lors de la dernière assemblée de l'Association. Il lui a été répondu que ce règlement est un règlement « type », qui est à peu près le même pour toutes les communes du Canton et qu'il n'est pas nécessaire de mentionner l'origine de l'eau. Le règlement sert avant tout à organiser la distribution de l'eau dans la commune.

Le procès-verbal est soumis au vote et est accepté à la majorité.

3. ASSERMENTATION

Aucune.

4. PREAVIS MUNICIPAL N°10/2017 CONCERNANT LE TRAITEMENT DE LA MUNICIPALITE

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

M. Henri Wiser explique que les dernières réévaluations du salaire des Municipaux et de l'heure de commune datent de 2009 et 2013 et que la charge de travail des Municipaux augmente sans cesse. De plus, cette charge de travail sera importante ces prochaines années, surtout avec l'élaboration du plan d'affectation de la commune et le projet de la Grande salle. L'année dernière, la Municipalité s'est réunie 40 fois. La durée moyenne des séances de la Municipalité est de 2h30. Le nouveau traitement de la Municipalité correspondrait à la moyenne de ce qui se pratique dans les autres communes. Il propose aussi une augmentation pour le Président du Conseil et pour la Secrétaire du Conseil. Cette dernière proposition ne figure pas dans le préavis, mais elle a été soumise à la commission des finances.

Le Président donne la parole à M. Laurent Wymann, rapporteur pour la commission des finances qui s'est réunie le 27 novembre 2017 en présence de la Municipalité. La commission, n'ayant pas de remarque à formuler, demande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n°10/2017 tel que présenté ainsi que la proposition, hors préavis, de revalorisation du traitement du Président et de la Secrétaire du Conseil général.

Le Président remercie M. Laurent Wymann ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

M. Rémy Tacheron demande quel est le traitement pour le Président et la Secrétaire du Conseil.

M. Henri Wiser répond que le Président reçoit CHF 300.- par an et la Secrétaire CHF 150.- pour chaque PV rédigé. La municipalité propose que, dorénavant, le Président reçoive CHF 400.- par an et la Secrétaire CHF 200.- par PV.

Le Président procède au vote du préavis municipal n°10/2017 qui est accepté à la majorité. Ensuite, la proposition de la commission des finances concernant le traitement du Président et de la Secrétaire du Conseil est également soumise au vote et est acceptée à la majorité.

5. PREAVIS MUNICIPAL N°11/2017 CONCERNANT LE BUDGET 2018 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA STATION EPURATION

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

Mme Sandra Gonin, Boursière, commente ce préavis.

Compte 110.309 : une gratification de CHF 500.- est prévue pour M. Alfred Grin, le surveillant de la STEP, qui effectue un travail remarquable. Une augmentation de CHF 500.- de son salaire annuel est également prévue (compte 460.301).

Compte 460.311 : remplacement de la pompe immergée (CHF 2'400.-), remplacement du débitmètre (CHF 3'500.-) et remplacement de l'appareil de mesure de niveau (CHF 2'600.-).

Compte 460.318.2 : le volume des boues augmente et 4 évacuations par an seront nécessaires.

Compte 460.380 : augmentation de l'alimentation au fonds de réserve pour la rénovation de la STEP.

M. William Klay demande si les appareils à changer sont des appareils d'origine.

M. Grégory Bréchon, Municipal, répond que les appareils sont changés en fonction de leur durée de vie moyenne (qui varie d'un appareil à l'autre).

M. Julien Favre demande pourquoi le volume des boues augmente.

M. Grégory Bréchon répond que la principale raison est l'augmentation de la population.

Le Président donne la parole à M. Laurent Wymann, rapporteur pour la commission des finances qui s'est réunie le 27 novembre 2017 en présence de la Municipalité. La commission, n'ayant pas de remarque à formuler, demande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n°11/2017 tel que présenté.

Le Président remercie M. Laurent Wymann ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président procède au vote du préavis municipal n°11/2017 qui est accepté à la majorité.

6. PREAVIS MUNICIPAL N°12/2017 CONCERNANT LE BUDGET 2018

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

M. Jean-Yves Cruchet, Municipal, explique que la Municipalité prévoit des recettes pour CHF 975'700.- et des charges pour CHF 968'200.-, avec un excédent de revenus de CHF 7'500.-. Il passe en revue chaque point du préavis.

Compte 110.304 : introduction d'une assurance LPP pour le personnel administratif.

Compte 110.305 : suite à la hausse du temps de travail de la Secrétaire communale et de la Boursière, souscription d'une assurance accidents non professionnels.

Compte 110.311 : le changement de l'ordinateur portable de la Boursière était prévu cette année, mais, finalement, il se fera l'année prochaine.

Compte 110.319 : cotisations en hausse suite à l'adhésion de la commune à l'association de la Boîte à Malice qui est une garderie, à Oppens, que plusieurs enfants de la commune fréquentent.

Compte 220.352 : « Alimentation du fonds de péréquation », un sous compte (220.352.1) a été créé pour la correction des dépenses thématiques.

Pour les déchets : modification du plan comptable. Les déchets incinérables et valorisables (comptes 45.450 et 45.451) doivent s'autofinancer intégralement, tandis que l'élimination des déchets spéciaux (compte 45.452) peut être financée par l'impôt.

M. Patrick Marrel, Municipal, intervient sur ce sujet et donne quelques explications. Le coût du traitement des déchets a été analysé par un logiciel. Le coût des déchets incinérables est supporté par les sacs taxés. Le coût des déchets valorisables est supporté par les différentes rétrocessions et par la taxe qui est actuellement de CHF 50.- par an pour un adulte et qui va

passer à CHF 60.- l'année prochaine. Quant aux déchets spéciaux (par exemple les peintures), ils sont financés par l'impôt.

M. Jean-Yves Cruchet reprend l'explication du budget.

Compte 810.311 : achat de 5 compteurs d'eau pour remplacer progressivement les plus anciens.

Compte 810.312 et 810.435 : achat d'eau en hausse pour des ventes en baisse car il y a une fuite dans le réseau d'eau.

M. Julien Favre estime qu'il est inutile de passer en revue tous les points du préavis. Il précise que les bornes hydrantes ont été contrôlées en 2016 (et non pas en 2017 comme indiqué dans le préavis).

M. Jean-Philippe Burdet demande pourquoi, au compte 320.314 (Entretien des forêts), une augmentation est prévue alors que le budget passe de CHF 8'500.- en 2017 à CHF 7'000.- en 2018.

M. Patrick Marrel répond qu'en 2017, CHF 2'000.- avaient été budgétés pour de l'élagage, et que normalement l'entretien des forêts coûte plus ou moins CHF 6'500.-.

M. William Klay demande si la commune n'aurait pas intérêt à avoir des finances un peu moins saines.

M. Jean-Yves Cruchet répond que la commune bénéficie de la péréquation et que le point d'impôt est de +/- CHF 30.- par habitant (ce qui est plus bas que certaines communes).

Le Président donne la parole à M. Laurent Wymann, rapporteur pour la commission des finances qui s'est réunie le 27 novembre 2017 en présence de la Municipalité. La commission, n'ayant pas de remarque à formuler, demande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n°12/2017 tel que présenté.

Le Président remercie M. Laurent Wymann ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président procède au vote du préavis municipal n°12/2017 qui est accepté à la majorité.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Henri Wiser explique que la Municipalité a commencé à travailler à l'établissement du plan d'affectation du village. Il annonce qu'un Conseil se tiendra le 28 mars 2018 pour présenter le projet concernant le bâtiment de l'ancienne laiterie. Il remercie ses collègues municipaux pour leur travail et nous adresse ses bons vœux pour les fêtes de fin d'année.

M. Patrick Marrel explique que les luminaires LED fonctionnent très bien (4 sont encore à régler). Les pompiers seront présents (avec un camion) dans le cadre du Téléthon le samedi 9 décembre 2017 de 9h40 à 10h30 à l'arrêt du bus. M. Patrick Marrel nous rappelle que, comme chaque année, la commune offre un sapin de Noël aux personnes qui en font la demande. Pour terminer, il nous présente ses bons vœux pour l'année 2018.

Mme Isabelle Gachet explique que des adoucisseurs d'eau vont être installés dans deux bâtiments de la commune. La société qui installe ces appareils propose aux habitants d'Ursins un tarif préférentiel (si des personnes sont intéressées, elles peuvent s'adresser à elle). Elle nous présente également ses bons vœux.

M. Grégory Bréchon explique que la fuite d'eau a pu être localisée. Elle serait dans un secteur entre l'ancien collège et la maison de M. Henri Wiser. Un spécialiste vient demain pour déterminer l'endroit de façon précise.

M. Jacques-Olivier Marrel demande quelle est la quantité d'eau perdue. M. Grégory Bréchon répond que la fuite est estimée à 12 - 15 litres par minute. Après cette explication, M. Grégory Bréchon nous présente ses vœux pour l'année 2018.

M. Jean-Yves Cruchet annonce que le groupe WhatsApp, créé récemment, fonctionne bien. Il nous informe que la paroisse recherche des conseillers. Il nous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

8. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

Mme Aude Bonnard remercie la Municipalité pour l'installation de la nouvelle benne à papier beaucoup plus pratique que la précédente.

Mme Madeleine Bovay Guédé rappelle que le culte de Noël aura lieu le 20 décembre 2017 à 19h00 et qu'il sera suivi d'une petite collation à la salle de commune.

Le Président remercie toutes les personnes qui oeuvrent au bon fonctionnement de la commune. Il remercie également les sociétés du village pour toutes les manifestations qu'elles ont organisées cette année. Il nous rappelle le prochain événement important pour notre communauté : le centenaire de M. Villy Penseyres. Après avoir également transmis ses bons vœux pour l'année 2018, il lève la séance à 21h15.

Le Président

La Secrétaire

Y. Tacheron

S. Masson Michel